Direction Emplois et Carrières
Service Accompagnement
des Pratiques Professionnelles
Références : CP/AD
Tél. : 02 96 58 63 92 / 02 96 58 59 73
formation@cdg22.fr

FORM_FICHECOM_202203
Contenu mis à jour le 15/01/2025

Action de formation et d'information

Sauveteur Secouriste du Travail : Formation Initiale

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux
Modalités : Formation en présentiel
Public : Tout agent
Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN
Dates : Session 1 : 7 et 8 avril 2025
Session 2 : 11 et 18 juin 2025
Session 3 : 22 et 23 septembre 2025
Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 176 € par participant
Déjeuners compris

Objectifs

Etre capable de…

- Situer la sécurité au travail et le rôle du SST dans sa collectivité ou son établissement,
- Utiliser ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans sa structure,
- Intervenir en cas d'accident et appliquer la démarche : Protéger, Examiner, Alerter/Faire alerter, Secourir.

Prérequis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Moyens et méthodes pédagogiques

Moyens :
- Salle de formation adaptée et équipée
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Défibrillateur Automatique Externe d'entraînement (DAE)
- Plans de prévention et d'intervention (outils INRS)

Méthodes :
- Exposés théoriques et méthodologiques
- Démonstrations
- Discussions de groupe
- Application pratique et mise en situation
- Livret SST (document INRS)

Effectif

- De 4 (minimum) à 10 participants (maximum)

Profil de l'intervenant

- Formateur SST certifié et à jour dans sa certification

Modalités d'évaluation des acquis

- Tout au long de la formation, évaluation des acquis : Grille de certification SST (outil INRS)
- En fin de formation, bilans individuels et collectifs : Questionnaire et tour de table

Suivi et évaluation de la formation

- Feuilles d'émargement
- Questionnaire de satisfaction
- Tour de table

Validation de la formation

Conditions de validation :
- Avoir suivi la formation dans son intégralité
- Réussir les épreuves certificatives

Validation :
- Attestations de fin de formation et de présence
- Certificat SST

PROGRAMME

Le Sauveteur Secouriste du Travail :
- Le rôle du SST et ses limites,
- Le cadre juridique de son intervention,
- Les différents acteurs internes et externes en santé et sécurité au travail.

La protection et la prévention des risques professionnels dans la Collectivité ou l'Etablissement :
- Les notions de base en prévention,
- Le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention,
- Repérer les situations dangereuses et supprimer ou réduire le danger dans le cadre du travail,
- Le processus d'alerte à la population et les méthodes de confinement.

Examiner la (ou les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie, en vue du résultat à obtenir.

Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans la Collectivité ou l'Etablissement.

Informer : Rendre compte à son responsable hiérarchique et/ou aux personnes chargées de prévention sur le lieu de travail :
- Les dangers identifiés,
- Les actions mises en œuvre.

Secourir en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime :
- La victime saigne abondamment,
- La victime s'étouffe,
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
- La victime répond, se plaint de brûlures,
- La victime répond, se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
- La victime répond, se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- La victime ne répond pas, elle respire,
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Evaluation continue à partir de mises en situation d'accidents du travail simulés, inhérentes aux risques spécifiques de la Collectivité ou de l'Etablissement et selon les indicateurs de réussite de la grille de certification INRS.

RAPPEL :
Durée de la certification : 24 mois

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.
Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.
N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr
Service Formation
02 96 58 59 73 / formation@cdg22